

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GO Court Terme, un compartiment de SICAV GO

Classe E ISIN : FR0013344934

Cette SICAV est gérée par TAILOR ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

Le compartiment (ci-après « le Fonds ») a pour objectif de gestion la recherche d'une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à l'indice €STR capitalisé + 0,50%, sur la durée de placement recommandée de 2 ans.

Pour atteindre cet objectif de gestion, le portefeuille du compartiment est investi principalement en instruments de taux dont les échéances sont rapprochées, sans contrainte géographique ou de notation. Cet investissement pourra se faire de façon directe (titres vifs) ou indirecte (par une sélection d'OPC).

La plage de sensibilité du Fonds peut varier de -1 à +3. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêt.

L'équipe de gestion met en œuvre une gestion active et discrétionnaire en investissant sur des titres vifs ou dans des fonds. Elle vise une exposition directe ou indirecte aux obligations et instruments du marché monétaire d'échéances rapprochées. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, l'équipe de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le Fonds GO Court Terme est un compartiment solidaire. A ce titre, il est investi entre 5 et 10% en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ou en parts ou actions d'OPCVM ou FIA ou en titres éligibles émis par des sociétés de capital-risque, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 35% de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.

L'OPCVM s'engage à respecter les expositions suivantes en pourcentage de l'actif net :

- de 0% à 100% en obligations et instruments du marché monétaire court terme, libellés en euro ou devise étrangère, sans contrainte sur la nature de l'émetteur dont :

- o Jusqu'à 50% maximum en instruments de taux spéculatifs ou non notés ;
- o Jusqu'à 50% maximum en instruments de taux d'émetteurs de pays émergents ;
- o Jusqu'à 100% maximum sur le marché des obligations convertibles.

- de 0% à 10% en actions par une exposition directe ou indirecte sur le marché des actions, de toutes capitalisations et sans contrainte géographique ou sectorielle ;

- entre 5 et 10% en titres émis par des entreprises solidaires agréées.

Le compartiment utilisera des instruments financiers à terme (contrats futures, contrats de change à terme simples) et des swaps de change dans un but d'exposition ou de couverture du risque de taux et du risque de change, notamment en cas d'acquisition de titres de créance non libellés en euro. Le risque de change est accessoire (10% maximum).

Le Fonds relève de l'article 6 de la réglementation européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure).

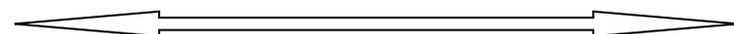
La classe E du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'EUR. La durée de placement recommandée est de 2 ans.

Conditions de souscriptions et de rachats : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par CACEIS Bank chaque jour (J) de calcul et de publication de la valeur liquidative avant 11 heures 30 (CET/CEST) et sont exécutées sur les cours de clôture de bourse de J publiés à J+1. Le règlement/livraison s'effectue en J+2 (valeur liquidative quotidienne).

Profil de risque et de rendement

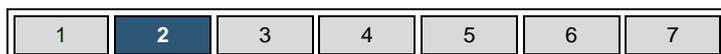
A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [2] : Le FCP est un fonds exposé en produits de créance de maturité relativement courte, sans risque de change, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire. La catégorie 2 s'explique par le fait de pouvoir être exposé de 100% aux obligations convertibles, à 50% aux taux spéculatifs (obligations Non Notées ou Non Investissement Grade) et aux obligations des pays émergents.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

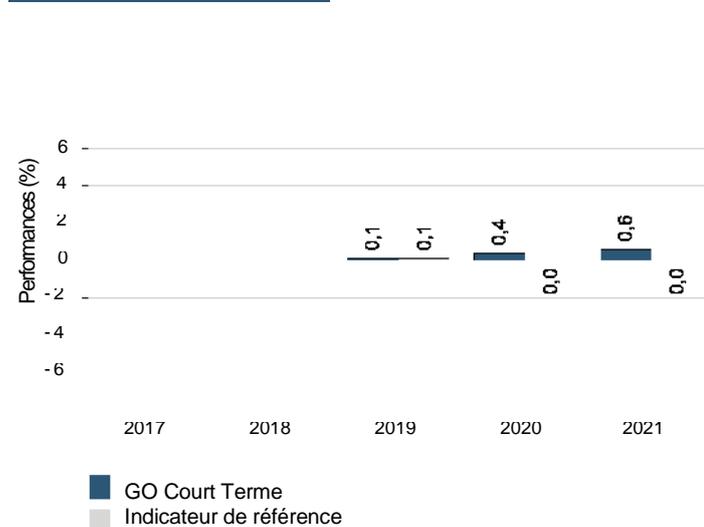
- Risque de crédit : Il s'agit du risque de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur des titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de réaliser la cession de titres détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de contrepartie : l'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,51%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Performances passées



Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management, 23 rue Royale, 75008 Paris, France.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.tailor-am.com. Un exemplaire papier de cette politique de rémunération sera mis gratuitement à disposition des investisseurs du Fonds sur demande à la société de gestion.

Ce Fonds est à compartiments, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion. Le compartiment compte une autre action.

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

Pour plus d'information sur les frais du Fonds, veuillez-vous reporter au passage intitulé "Commissions et frais" du prospectus disponible sur le site internet : www.tailor-am.com.

Veuillez noter que les performances passées ne constituent pas une indication fiable des résultats futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Les performances passées (de 2019 à 2021 inclus) ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité compte tenu d'un changement dans la stratégie d'investissement et le profil rendement/risque du compartiment, changement effectif à compter du 15/09/2022.

Date de création de la SICAV : 25 octobre 2018

Date de création de l'action : 20 septembre 2019

Devise de référence : Euro

Indicateur de référence : €STR capitalisé + 0,50%.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La SICAV n'est pas enregistrée en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses actions ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des Restricted Persons, telles que définies ci-après.

Les Restricted Persons correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du Securities Act de 1933, tel que modifié.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

La SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion Tailor Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 05/12/2022.